



cas d'étude pour une indivision

Par **henry75**, le **11/03/2019** à **17:02**

Bonjour à tous,

voici ma question je suis propriétaire à 50/50 d'une maison acquise en juillet 2018. Aujourd'hui en procédure de séparation mutuelle nous réfléchissons avec mon ex épouse sur le sort de la maison que j'occupe avec mon fils.

Cette maison achetée 330 000 euros à été acquise avec un crédit, dont nous sommes tous deux solidaires, dont il reste aujourd'hui 292 000 euros à rembourser.

Dans l'idéal j'aurais racheté l'ensemble des parts de ma futur ex femme mais financièrement c'est impossible.

Je souhaiterais savoir si un rachat partiel est possible et si il est possible de reprendre la cote part de la maison représenté par le reste du crédit en théorie à la charge de mon ex femme.

actif de l'indivision = $330\ 000 - 292\ 000 = 38\ 000$

soit par indivisaire un actif de 19 000 euros et un passif de 146 000.

je souhaite donc reprendre la part de la maison représenté par les 146 000 euros (comme c'est moi qui paye mon ex n'y vois pas d'inconvénient) .

Cela est il juridiquement possible ? Si oui comme se calcul les frais de mutation ?

Merci d'avance de vos lumières